

CALENDRIER PREVISIONNEL DU COMITE TECHNIQUE (CT) INTER COLLECTIVITES / COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ANNEE 2021

Le Comité Technique (CT) intercollectivités est un organisme consulté sur les **questions relatives à l'organisation générale, le fonctionnement des services, sur les conditions de travail, sur toutes mesures générales relatives au personnel, en matière d'hygiène et de sécurité (en lieu et place d'un CHSCT)** des collectivités affiliées de moins de 50 agents quel que soit la durée de travail et le statut.

Au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent mettre en place leur propre CT ainsi qu'un CHSCT.

DATES DES REUNIONS	Date Limite de réception des dossiers complets par le CDG * (date limite de saisine impérative)
Lundi 1 février 2021 matin	Vendredi 8 janvier 2021
Lundi 29 mars 2021 matin	Vendredi 5 mars 2021
Lundi 31 mai 2021 matin	Vendredi 30 avril 2021
Lundi 28 juin 2021 matin	Vendredi 4 juin 2021
Lundi 27 septembre 2021 matin	Vendredi 3 septembre 2021
Lundi 29 novembre 2021 matin	Vendredi 5 novembre 2021

* **Date impérative** : aucun ajout n'est effectué. Le non-respect de la date limite induira l'inscription du dossier lors de la séance suivante.

Adresse d'envoi des saisines du Comité Technique : conseil.juridique@cdg28.fr

Adresse d'envoi des saisines du CHSCT : conseil.prevention@cdg28.fr



Vous trouverez sur notre site, en partie « extranet », dans la rubrique INSTANCES :

- Un tableau récapitulatif des cas de saisines obligatoires du CT/CHSCT
- Des informations et quelques formulaires de saisine du CT/CHSCT

La procédure de saisine du Comité Technique / Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CT/CHSCT) Pour avis préalable

